

REÇU 14 MARS 2014

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2014

L'APF appelle chaque candidat, chaque liste, à s'engager pour une politique municipale inclusive en signant pour 10 priorités fondamentales pour la vie quotidienne des personnes en situation de handicap et de leur famille.

Les engagements de COLMAR VEUT BOUGER Monsieur Bertrand BURGER pour la mairie de COLMAR

1. La citoyenneté et la démocratie participative

Pour y parvenir, nous nous engageons à mobiliser les politiques, les services locaux en se coordonnant et faire vivre la concertation avec les Associations qui les représentent et permettre aux personnes concernées de participer aux instances qui définissent les critères de qualité des services. **Nous allons au sein de la municipalité, systématiser la démarche de politique transversale et intégrée du handicap.**

2. L'accessibilité du cadre bâti, de la voirie, des transports et du logement

Élaboration d'un plan pour la **prise en compte des personnes handicapées**, comprenant notamment :

- a. une aide à la mise en accessibilité des commerces (obligatoire en 2015).
- b. la mise en accessibilité totale des transports en commun tout en conservant et en élargissant les services de transport adapté, et la gratuité pour les accompagnants nécessaires.
- c. Facilitation du stationnement (plus de places réservées sur le domaine public, tarifs préférentiels) et une aide au permis de conduire pour les personnes handicapées.
- d. Augmentation de 2 à 4 % du quota de places réservées sur le domaine public.
- e. Accompagner la mise en œuvre d'une politique d'Agendas D'Accessibilité Programmés, (Ad'Ap) tout en confortant la mise en accessibilité des établissements publics communaux pour tous les handicaps, en concertations avec les associations, acteurs et usagers du champ du handicap.
- f. Afin de favoriser la continuité de la chaîne des déplacements, la mise en accessibilité des axes de cheminement du Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE), reste pour nous en concertation avec les usagers, une priorité.

3. Le logement

Compenser la perte d'autonomie est aujourd'hui une priorité. L'adaptation du logement joue en ce sens un rôle essentiel. Nous allons favoriser la construction et l'aménagement des logements, adaptés aux besoins de la vie quotidienne et adaptables aux conséquences des aléas de la vie. Signer une convention avec la MDPH et les bailleurs sociaux afin de proposer des solutions pour se loger, pour mieux vivre et s'intégrer dans notre société. Proposer un partenariat serait possible avec la CAPEB Handibat, pour la mise en place d'appartements relais pour favoriser l'autonomie des personnes handicapées. Favoriser une répartition des structures sur l'ensemble du territoire de la ville. Inciter les bailleurs sociaux Colmariens à diagnostiquer l'ensemble de leur patrimoine afin de rendre les logements plus autonomes et accessibles quelque soit le handicap.

4. La politique municipale d'accessibilité

Les municipalités ont un rôle fondamental dans la prise en compte de ces citoyens et dans la mise en œuvre de la politique du handicap (Loi de 2005) avec des enjeux notamment liés à la citoyenneté, l'accessibilité, l'éducation, l'emploi, la santé, la

solidarité, la famille, les sports et loisirs, la démocratie participative et d'une manière générale au « vivre ensemble ».

5. L'éducation

Accompagner la mise en accessibilité des établissements scolaires de la municipalité et permettre à tous les enfants et jeunes en situation de handicap d'accéder à une scolarisation ordinaire aux activités extra et périscolaires et en fonction de leur âge à la crèche

4. L'emploi

Faciliter l'accès au marché du travail et à la formation professionnelle sans discrimination. **Élargir le recrutement.** Colmar doit s'engager à recruter sans discrimination et a renforcé ses procédures de recrutement à travers notamment un guide à destination de tous les managers. Elle proposerait des formations, des actions de promotion et des informations spécifiques pour les publics éloignés de l'emploi. La Ville et le Centre Communal d'Action Sociale, qu'elle pilote, respecteront de façon constante l'obligation légale d'emploi des personnes handicapées. Intégrer la possibilité du télétravail pour les personnes handicapées. Le télétravail peut concerner de nombreuses autres activités mais il est vrai que le secrétariat est une de celles les plus pratiquées.

5. La santé

Elle est, pour nous, un axe essentiel.

Chaque Colmarien doit avoir accès aux soins. La santé est le capital le plus précieux que chacun doit pouvoir « gérer » tout au long de sa vie. C'est une évidence avec l'allongement de l'espérance de vie. Aujourd'hui, l'enjeu n'est plus de vivre vieux mais de vieillir en restant en bonne santé. Ce droit est trop souvent compromis, malgré les aides déjà existantes. Ce défi complexe nous amènera à agir et à être aux côtés des établissements de santé et de ceux qui s'investissent dans la prévention. Nous allons proposer un ensemble de trois nouvelles offres : conseil et orientation pour une meilleure couverture santé, contrats de mutuelles partenaires et aide financière directe afin de **Garantir** l'accès (y compris financier), la coordination et la complémentarité des programmes et des services sociaux, médico-sociaux et de santé.

6. La solidarité

Nous apporterons des réponses adaptées et de proximité aux personnes en situation d'exclusion ayant des difficultés financières et/ou ayant besoin de services d'aide de proximité et aux familles dont un des membres est en situation de handicap, dans le cadre de l'action sociale de la municipalité. Je proposerai de créer un **observatoire municipal de l'action sociale** dont les objectifs principaux sont d'analyser, de proposer, d'évaluer, de communiquer et de donner une lisibilité à la politique d'action sociale de la ville. Nous allons **créer des R.D.V Citoyen**. Lieu d'expression libre pour les Colmariens. Organiser des réunions thématiques (en complément des réunions de quartiers) sur des sujets touchant à la vie quotidienne et aux besoins avec une obligation de résultat sur des actions concrètes à mettre en œuvre. Exemples : Prévention santé, prévention éducation.

7. Les sports et loisirs

De façon inclusive, nous allons mettre en œuvre un Plan Handisport et Sport Adapté

Le Plan Handisport et Sport Adapté serait un dispositif partenarial de la Ville pour encourager et développer les possibilités de pratiques sportives pour les personnes en situation de handicap à tous niveaux (loisirs, découverte ou haut niveau paralympique). Ainsi, la Ville et la Fédération Française de

Handisport, la Fédération Française de Sport Adapté et les associations sportives affiliées à ces Fédérations et autres Clubs accueillant ces publics, s'engageraient activement et conjointement à :

- Structurer et revaloriser l'offre sportive,
- Améliorer l'accès à la pratique sportive,
- Encourager et promouvoir les possibilités de pratiques sportives.

Pour les loisirs, les prises en compte seraient identiques en créant des partenariats pour permettre aux personnes défavorisées et en situation de handicap d'accéder aux lieux mais aussi aux activités de loisirs et de culture gérés par les associations et la municipalité.

8. Le lien social

Nous allons ouvrir de nouvelles possibilités pour permettre le lien social dans la commune par une politique d'aide et de soutien aux associations (aides matérielles et financières). Ouvrir plus encore aux personnes en situation de handicap les lieux d'activités culturelles de sport et de loisirs. La cohésion sociale et le fait de bien vivre ensemble sous-tendent les actions de la municipalité (Fête des voisins, bistro des associations, rendez-vous citoyens...) au service de tous les Colmariens et usagers, dans sa diversité pour mener une politique d'une société ouverte à tous.

Engagements pris le (date) 7 mars 2014 A (lieu) Colmar

Signature :

